

Saint Martin la Plaine, le 03 Juin 2024

Nos réf. : 2023-172 MFIBAC

Objet : Modalités d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, fixée au lundi 2 septembre 2024, je vous adresse les modalités d'inscriptions administratives pour vous permettre d'inscrire vos enfants au restaurant scolaire et (ou) à l'accueil périscolaire.

Le projet pédagogique ainsi que le règlement intérieur en vigueur comportant les tarifs pour la rentrée scolaire 2024-2025 seront disponibles prochainement sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine et sur le portail Berger Levrault, site de réservation.

Dans l'attente d'accueillir votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire,  
Martial Fauchet



## **Modalités d'inscriptions administratives, documents à fournir :**

Vous trouverez sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine en suivant les onglets :

- Famille
- Cantine/périscolaire
- **La fiche sanitaire de liaison à remplir (une par enfant).**

Toute fiche sanitaire de liaison ne comportant pas les coordonnées de tous les responsables légaux de l'enfant sera refusée et l'inscription non validée (sauf décision de justice contraire).

Elle doit être accompagnée de :

- **La photocopie du carnet de vaccination.**
- **Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,**
- **Un justificatif d'assurance responsabilité civile,**
- **L'attestation du quotient familial CAF ou MSA.**

Pour les parents séparés ayant une garde alternée de leurs enfants et qui souhaitent régler séparément leur facture, il est impératif que chaque parent fournisse l'ensemble de ces documents séparément. Chaque parent aura donc un accès propre au portail famille berger-Levrault.

### **1. Pour les nouvelles familles :**

**Ces documents sont à apporter lors de l'inscription, sur rendez-vous au service périscolaire, au Château du Plantier :**

Le lundi, mardi jeudi et vendredi 17, 18 20 et 21 juin de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Les mercredi 19 et 26 juin 2024 de 13h à 17h,

Le lundi 24 et vendredi 28 juin 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le jeudi et vendredi 4 et 5 juillet 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le lundi, mardi 26 et 27 août 2024 de 9h à 12h et de 13h à 17h pour les familles arrivées en juillet et août sur la commune.

**Je vous remercie de prendre contact au 04 77 75 37 96.**

**A l'issue de la remise de ces documents, un identifiant au « portail famille » est fourni.**

### **2. Pour les familles déjà bénéficiaires du périscolaire ou restaurant scolaire les années précédentes :**

Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous. Il suffit soit d'envoyer les documents par mail : [centre.periscolaire@saintmartinlaplaine.fr](mailto:centre.periscolaire@saintmartinlaplaine.fr) ou de les déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire au château du plantier.

L'identifiant du portail famille reste inchangé.

Les inscriptions des enfants au planning périscolaire par internet via le « portail famille »

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinLaPlaine42800/accueil> sont accessibles dès le 15 juillet 2024.